

# UMTS: l'Europe enquête sur les droits des contenus vidéos

L'Union européenne pourrait bien retarder encore un peu plus le lancement de la téléphonie mobile de troisième génération ou UMTS. Préoccupée par les risques d'entrave à la concurrence dans les services 3G, la Commission a lancé une enquête sur la vente de droits sportifs aux opérateurs Internet et de téléphonie mobile dans l'UE, a-t-elle annoncé dans un communiqué.

La Commission veut être certaine que *« les droits ne sont pas monopolisés et que leur disponibilité n'est pas limitée par des pratiques abusives »*, a déclaré au cours d'une conférence de presse Amelia Torres, porte-parole de la Commission. La Commission qui rappelle l'expérience dans ce domaine a révélé *« l'existence possible d'accords commerciaux et de comportements anticoncurrentiels s'étendant à l'ensemble du secteur »*. Ces comportements prendraient principalement les formes suivantes: refus de fourniture, vente groupée des droits de télévision et des droits sur les nouveaux médias et/ou l'UMTS, embargos favorisant la couverture télévisuelle par rapport à de nouveaux types de couverture ou achat en exclusivité des droits sur les nouveaux médias et/ou l'UMTS. Cette enquête risque de refroidir certaines ardeurs chez les opérateurs qui comptent lancer la 3G cette année. Ces derniers tablent sur la vente de contenus en vidéos, et notamment les contenus sportifs, pour favoriser l'essor de la 3G. C'est le cas d'Orange qui, le premier, a annoncé la possibilité de visionner des vidéos sur ses mobiles 2,5 et 3G (lire notre article).